

COMMUNE DE WESTHOFFEN

Membres au conseil : 19
Membres en fonction : 19
Membres ayant assisté à la séance : 19

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance d'installation du conseil du jeudi 2 avril 2026 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur Philippe ZOLLER, maire

Membres présents : Frédéric ARBOGAST, Anne DONATIN, Guillaume EBERLE, adjoints au maire
Daniel ANSTOTZ, Marie-Claire BINDER, Sylvie KUGEL (arrivée au point 2), Christophe LENTZ, Sandrine CHEVALIER, Marc HUNTZINGER, Ludovic RAPP, Laure SCHAEFFER, Elodie GEIST, Catherine KERN, Brice ANTONI, Laura BOUGUET, Paul SCHMITT, Daniel DETTLING, Sabrina SOHN, conseillers municipaux

D2026-03-1 / Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 16 février et du 20 mars 2026

D2026-03-2 / Décisions du maire prises par délégation

D2026-03-3 / Composition des commissions communales

D2026-03-4 / Election des membres de la commission d'appels d'offres

D2026-03-5 / Composition du CCAS

D2026-03-6 / Désignation des délégués aux communes forestières

D2026-03-7 / Indemnités de fonctions des conseillers municipaux délégués

D2026-03-8 / Divers

D2026-03-1

Objet : Approbation des comptes-rendus des séances du conseil municipal du 16 février et du 20 mars 2026

Le maire ouvre la séance et propose de désigner Mme Amandine JOLY, secrétaire générale, comme secrétaire de séance conformément aux dispositions des articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU qu'aucune observation n'a été formulée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix,

PREND ACTE du compte-rendu de séance du conseil municipal du 16 février 2026.

APPROUVE le compte-rendu de séance du conseil municipal du 20 mars 2026.

D2026-03-2

Objet : Approbation des comptes-rendus des séances du conseil municipal du 16 février et du 20 mars 2026

VU la délibération n° D2020-02-5 du 25 mai 2020 confiant à l'ancien maire, Pierre GEIST, certaines délégations,

M. le Maire rapporte que les décisions suivantes ont été prises par M. Pierre GEIST :

Droit de préemption :

- Section 10 parcelle 643/0007, 14 rue Altenstein (5.50 ares) : la commune n'a pas exercé son droit de préemption.
- Section 7 parcelle 624, lotissement Gloriette (3.78 ares) : la commune n'a pas exercé son droit de préemption.
- Section 6 parcelle 59, 7 rue de l'Eau (1.97 ares) : la commune n'a pas exercé son droit de préemption.
- Section 1 parcelle 22, 23 rue des Vergers (6.02 ares) : la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

D2026-03-3

Objet : Composition des commissions communales

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix,

DECIDE de composer les commissions communales comme suit :

● **Commission urbanisme – patrimoine :**

Président : Frédéric ARBOGAST

Rapporteur : Ludovic RAPP

Membres : Philippe ZOLLER, Anne DONATIN, Guillaume EBERLE, Catherine KERN, Sabrina SOHN, Brice ANTONI, Marc HUNTZINGER, Christophe LENTZ

● **Commission tourisme – culture – animation – commerces – communication :**

Présidente : Anne DONATIN

Rapporteur : Sandrine CHEVALIER

Membres : Philippe ZOLLER, Frédéric ARBOGAST, Guillaume EBERLE, Laure SCHAEFFER, Daniel ANSTOTZ, Marie-Claire BINDER, Catherine KERN, Laura BOUGUET, Daniel DETTLING, Sabrina SOHN

● **Commission affaires scolaires – affaires sociales :**

Présidente : Anne DONATIN

Rapporteur : Laura BOUGUET

Membres : Philippe ZOLLER, Frédéric ARBOGAST, Guillaume EBERLE, Sylvie KUGEL, Elodie GEIST, Paul SCHMITT

● **Commission voirie - forêt :**

Président : Guillaume EBERLE

Rapporteur : Catherine KERN

Membres : Philippe ZOLLER, Frédéric ARBOGAST, Anne DONATIN, Daniel DETTLING, Daniel ANSTOTZ, Brice ANTONI, Ludovic RAPP, Marc HUNTZINGER, Christophe LENTZ

● **Commission des finances :**

Président : Philippe ZOLLER

Rapporteur : Sylvie KUGEL

Membres : Frédéric ARBOGAST, Anne DONATIN, Guillaume EBERLE, Laure SCHAEFFER, Sandrine CHEVALIER, Sabrina SOHN, Paul SCHMITT, Ludovic RAPP, Christophe LENTZ, Elodie GEIST

● **Commission sport et associations :**

Président : Philippe ZOLLER

Rapporteur : Elodie GEIST

Membres : Laure SCHAEFFER, Daniel ANSTOTZ, Sabrina SOHN, Paul SCHMITT, Brice ANTONI

● **Commission consultative de la chasse :**

Président : Philippe ZOLLER

Membres : Daniel DETTLING, Brice ANTONI, Marc HUNTZINGER, Paul SCHMITT

● **Représentant de la commune au CNAS :** Philippe ZOLLER

● **Commission communale des impôts directs, propositions des membres :** Philippe ZOLLER, Frédéric ARBOGAST, Anne DONATIN, Guillaume EBERLE, Daniel ANSTOTZ, Marie-Claire BINDER, Sylvie KUGEL, Christophe LENTZ, Sandrine CHEVALIER, Marc HUNTZINGER, Ludovic RAPP, Laure SCHAEFFER, Elodie GEIST, Catherine KERN, Brice ANTONI, Laura BOUGUET, Paul SCHMITT, Daniel DETTLING, Sabrina SOHN, Pierre GEIST, Charles QUIRIN, Sylvia MARTIN, Jean-Luc FISCHER, Pierre STEPHAN

D2026-03-4

Objet : Commission d'appel d'offres et commission des marchés

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 216.000 € HT et les marchés de travaux inférieurs à 5.404.000 € HT. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché ([art. L 1414-2](#) du CGCT).

VU le code de la commande publique ;

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres,

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Anne DONATIN : 19 voix

Daniel DETTLING : 19 voix

Daniel ANSTOTZ : 19 voix

Ludovic RAPP : 19 voix

Sylvie KUGEL : 19 voix

Paul SCHMITT : 19 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DESIGNE comme membres de la commission d'appel d'offres :

Président : Philippe ZOLLER

Les membres titulaires :

A : Anne DONATIN

B : Daniel DETTLING

C : Daniel ANSTOTZ

Les membres suppléants :

A : Ludovic RAPP

B : Sylvie KUGEL

C : Paul SCHMITT

DECIDE que les membres de la CAO constitueront également la **commission consultative des marchés** qui se réunira dans le cadre des marchés à procédure adaptée.

D2026-03-5

Objet : Composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

VU le code de l'action sociale et notamment l'article L123-6 ;

Le CCAS étant composé d'un Président (le maire), de 4 membres du conseil municipal et de 4 représentants des habitants de la commune ;

Il y lieu de désigner 4 membres au sein du conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration du CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix,

DECIDE de nommer Anne DONATIN, Sylvie KUGEL, Marie-Claire BINDER, et Laura BOUGUET membres du CCAS.

Le maire informe également que les 4 personnes suivantes ont été nommées membres du CCAS : Sylvia MARTIN, Isabelle ANTONI, Claudia HOPFNER et Sandrine KOHSER.

D2026-03-6

Objet : Désignation des délégués aux communes forestières

Après avoir entendu les explications du maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix,

DESIGNE en tant que délégués de la commune aux Communes Forestières Grand Est :

Titulaire : Guillaume EBERLE

Suppléant : Marc HUNTZINGER

D2026-03-7

Objet : Indemnités de fonctions des conseillers municipaux délégués

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 à L2123-24-1,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à la majorité par 17 voix (Sabrina SOHN et Daniel DETTLING s'étant abstenus),

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 10,69 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

D2026-03-8

Objet : Divers

- Laura BOUGUET, conseillère municipale et représentante des parents d'élèves, informe le conseil qu'une ouverture de classe à la rentrée 2026v a été actée par la direction académique.
- Le maire informe que les travaux de remplacement de pavés prévus place de l'église auront lieu fin avril début mai.

- Guillaume EBERLE, adjoint au maire, informe le conseil des actions qu'il a commencé à mettre en œuvre avec les employés municipaux (haies devant l'église catholique, bacs rue Staedtel devant le crédit mutuel, pose de cendriers, ...)
- Le conseil est informé que la commission des villes et villages fleuris passera cette année à Westhoffen. Le label « 3 fleurs » sera évalué à cette occasion.
- Prochaines animations
 - 11/04 à 20h : concert de l'harmonie à la salle les Cerisiers
 - 18/04 à 16h : festival l'Alsace se raconte, cour de la mairie et remparts
 - 1/05 de 9h à 11h : journées châteaux forts et cités fortifiées – visite du village et des remparts organisée par l'association d'Histoire
 - 1/05 à partir de 14h : « Enquêtes à Westhoffen » organisé par les Ptits Cerisiers cour de la mairie.
- Laure SCHAEFFER, conseillère municipale déléguée, informe que les discussions sont en cours pour l'organisation des flâneries de Noël. L'évènement aura probablement lieu le samedi 12 décembre.